

Extrait du procès-verbal du 7 juin 2017

ou

Copie de résolution 17-R-128

Municipalité Saint-Mathieu-de-Rioux

A la séance régulière du conseil de la municipalité Saint-Mathieu-de-Rioux tenue le septième jour de juin 2017 et à laquelle étaient présents son honneur le maire monsieur Yvon Ouellet et les conseillers suivants :

Marie-Marthe Fournier  
Hugues Thériault  
Marianne Lacasse

Michel Ouellet  
Denis Riou  
Marie-France Saucier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Ouellet, maire

Michelle Lafontaine, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente

---

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE dans la dernière année, L'Autre-toit a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QUE la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;


ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par le conseiller Hugues Thériault et résolu à l'unanimité de proclamer Saint-Mathieu-de-Rioux, municipalité alliée contre la violence conjugale.

EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIÉ CE 20 JUIN 2017

SIGNÉ   
Maire

SIGNÉ   
Dir. gén./secr.-trés.

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal à une réunion subséquente